



Objet : Expérimentation d'une fréquence sol à Perpignan Rivesaltes LFMP

En vigueur : Du 7 novembre au 13 décembre 2019

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP AIRAC 278/19
(CHG : paragraphe 3)

1. Contexte et caractéristiques :

Afin d'améliorer les conditions de sécurité et la gestion de la circulation au sol sur la plateforme de Perpignan-Rivesaltes (LFMP), une fréquence Sol est mise en expérimentation.

Valeur de la fréquence SOL : **121.780**
Indicatif radio : Perpignan SOL

Trafic géré par la fréquence SOL : Tout aéronef, véhicule et personnel évoluant sur les taxiways

Le changement de fréquence entre Perpignan TOUR et Perpignan SOL n'est opéré que sur instruction des services de la circulation aérienne.

2. Dispositions générales :

Pendant les horaires de l'expérimentation (cf §3), l'aérodrome est réservé aux aéronefs et aux véhicules équipés 8.33.

A compter de la mise en vigueur de l'expérimentation, les aéronefs, véhicules ou personnels devront obtenir une clairance auprès de Perpignan SOL avant d'évoluer sur les aires définies au §1.

3. Horaires d'activation de l'expérimentation :

La fréquence SOL en expérimentation sera active du 07/11/2019 au 13/12/2019.

- Tous les jours pendant les horaires ATS
- Un message sur l'ATIS Perpignan (127.880) confirmera l'état d'activation de la fréquence SOL.

A tout moment et sans préavis, l'ATC se réserve la possibilité de suspendre l'expérimentation pour raison de sécurité.

4. Modalités de participation

Pendant les horaires d'activation définis au §3, tous les usagers au départ, à l'arrivée et évoluant sur la plateforme de Perpignan sont déclarés comme participant à l'expérimentation.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de cette expérimentation fera l'objet d'une communication aux services de la circulation aérienne (ASR) avec copie aux contacts ci-dessous :

- Circulation Aérienne Perpignan : sna-sse-montpellier-lfmp-encadrement@aviation-civile.gouv.fr
- Qualité de Service Montpellier : sna-sse-montpellier-ca-qss-ld.sna-sse.ld@aviation-civile.gouv.fr

Il pourra être demandé un retour d'expérience aux compagnies et aux usagers ayant participé à l'expérimentation pour enrichir le rapport d'évaluation produit à la fin de l'expérimentation.